

Déchets

La Ville a transféré la compétence de gestion des déchets à la CCOPF (Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France) qui fait elle-même appel au Sigidurs (Syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets de la région de Sarcelles). Ce syndicat intervient sur le territoire de 41 communes et s'applique à encourager une gestion de plus en plus durable des déchets, en menant notamment plusieurs actions de sensibilisation auprès des citoyens.

Le Sigidurs

Le Sigidurs compte 41 communes. Sa mission est de collecter, traiter et valoriser les déchets ménagers et assimilés des **305 000 habitants** de son territoire.

Chronologie indicative :

1978 : création de l'usine d'incinération.

2000 : mise en place des bacs de collecte sélective et d'actions de sensibilisation auprès des habitants.

2004 : inauguration du centre de tri.

2005 - 2008 : ouverture des déchetteries de Sarcelles, Gonesse, Bouqueval/Le Plessis Gassot.

1. Des résultats satisfaisants

▪ Des données globalisées

Les données fournies par le Sigidurs, concernent uniquement les communautés de communes, et ne sont pas détaillées au niveau communal.

C'est évidemment regrettable, car il n'est pas possible, ainsi, de mesurer l'effort fait, ville par ville, pour réduire les tonnages et améliorer le tri ;

Déchets

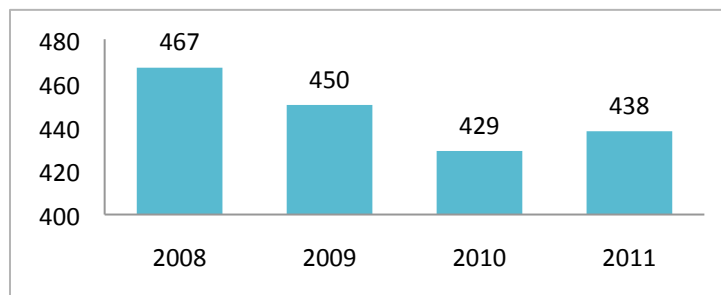
Cette absence de données s'explique toutefois par le système de collecte, qui ne respecte pas les limites administratives communales.

L'analyse qui suit ne porte donc pas spécifiquement sur la Ville de Saint-Brice, mais sur les données concernant la CCOPF.

- Une diminution globale et significative des déchets depuis 2008

En 2011, chaque habitant de la CCOPF produisait en moyenne 29 kg de déchets de moins qu'en 2008. On observe une légère hausse entre 2010 et 2011, principalement due à une augmentation du tonnage de déchets végétaux (+ 6 kg en moyenne par habitant entre 2010 et 2011).

Tonnage global de déchets par habitant de la CCOPF en kg

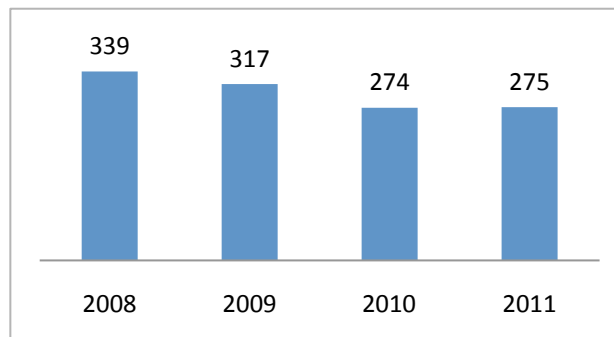


Source : Sigidurs

- Un meilleur tri des déchets

La baisse des quantités collectées est en grande partie imputable à une diminution des ordures ménagères : - 64 kg en moyenne par habitant entre 2008 et 2010. En revanche, on observe une hausse des tonnages pour les déchets triés — à l'exception des journaux.

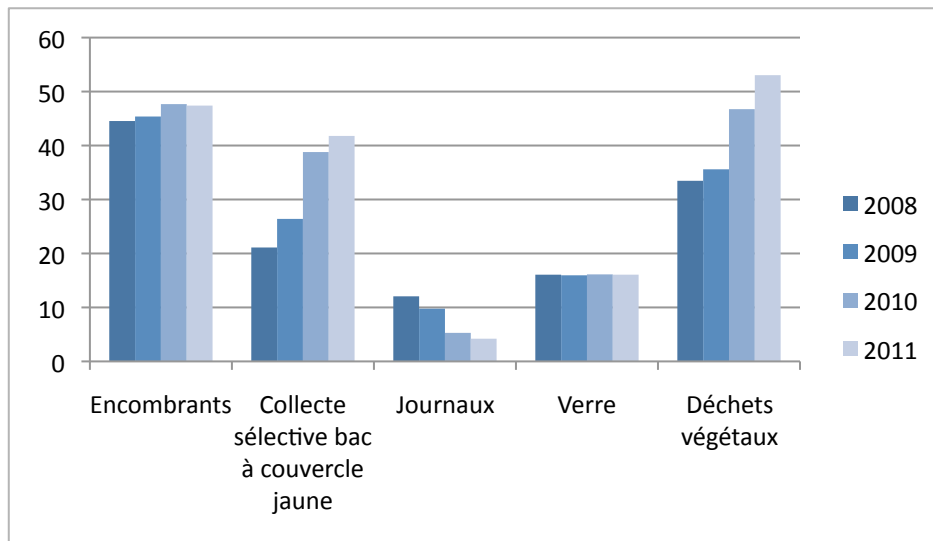
Tonnage d'ordures ménagères par habitant de la CCOPF en kg



Source : Sigidurs

Déchets

Tonnages de déchets par habitant de la CCOPF en kg



Source : Sigidurs

Avec 275 kg d'ordures ménagères collectées par habitant en 2011, la CCOPF répond déjà aux objectifs fixés par le Predma (plan de réduction des déchets ménagers et assimilés), soit 275 kg par habitant en 2014. En revanche, avec 16,1 kg de verre collecté par habitant en 2011, la communauté n'atteint pas encore l'objectif fixé par le plan de réduction pour 2014, soit 24 kg par habitant. Ceci peut s'expliquer par le fait que le verre n'est pas collecté directement chez les habitants, en porte à porte, mais dans des conteneurs d'apport volontaire.

Enfin, on observe qu'en 2011, 81 % des déchets collectés sélectivement sur la CCOPF étaient recyclables, alors que ce chiffre était de 65 % en 2009. C'est une évolution notable et importante.

2. Une collecte adaptée

La collecte en porte à porte est assurée par un prestataire de services travaillant pour le compte du Sigidurs (Syndicat intercommunal de gestion des déchets ménagers et assimilés).

La collecte des déchets ménagers est destinée aux ménages saint-briciens comme à l'ensemble des commerçants et artisans de la ville.

Les ordures ménagères non recyclables sont collectées une fois par semaine, les déchets ménagers dangereux huit fois par an.

La collecte sélective (emballages ménagers) est hebdomadaire.

La fréquence de collecte des déchets végétaux varie en fonction des saisons. Une fois collectés, les déchets végétaux sont ensuite transformés en compost sur le site de traitement de la société Valdeve à Attainville, géré par le Sigidurs.

Déchets

Les encombrants sont collectés une fois par mois dans les quartiers pavillonnaires, mais il existe un véritable problème à Saint-Brice concernant les dépôts sauvages.



Après avoir multiplié les avertissements, notamment dans le *Saint-Brice mag*, la Ville a choisi d'adopter une position plus ferme contre ces incivilités :

« Tous les moyens seront utilisés, de la caméra mobile à la prise en flagrant délit et d'autres encore qui ne seront pas divulgués, pour faire cesser ces actes d'incivilité », mars 2010, *Saint-Brice mag*.

Enfin, les verres, les revues et les magazines ne sont pas collectés directement chez les Saint-Briciens, mais en bornes d'apport volontaire.

■ Une mutualisation des déchets des entreprises de la zone d'activité des Perruches

Toutes les entreprises du centre commercial des Perruches font appel au même prestataire (Veolia) pour la gestion de leurs déchets. Outre les économies financières effectuées, cette démarche permet d'optimiser les collectes — donc les déplacements — et de réduire ainsi les nuisances.

Remarque : dans la zone commerciale de la Chapelle-Saint-Nicolas, il n'y a pas de mutualisation : certaines entreprises font appel à leur propre prestataire et d'autres au Sigidurs.

■ Les déchetteries

Le territoire dispose de trois déchetteries : Sarcelles, Gonesse et Bouqueval / Le Plessis-Gassot. Le Sigidurs souhaite ouvrir d'autres équipements — des recherches de terrains sont en cours.

Ces déchetteries réceptionnent les déchets spéciaux des ménages (pots de peintures, huiles, piles), les déchets et équipements électriques et électroniques et les déchets verts. Tous les Saint-Briciens peuvent y accéder sur présentation d'un justificatif de domicile. Le dépôt est gratuit jusqu'à 20 litres de déchets ménagers spéciaux et/ou 2 m³ de déchets autres que spéciaux par visite.

Remarque : dans le cadre d'une politique globale de développement durable, il serait intéressant de créer une recyclerie sur le territoire afin d'encourager les habitants à donner une seconde vie aux objets inutilisés, pour permettre de réduire la consommation de matières premières et préserver les ressources naturelles. Le Sigidurs étudierait actuellement la possibilité de créer un tel équipement — ce qui est positif.

Déchets

▪ Des sites de traitement de proximité



Le site de Sarcelles regroupe un centre de tri, un centre de valorisation énergétique des déchets et l'une des trois déchetteries.

Des travaux ont été menés, en deux phases, pour moderniser l'usine de valorisation et développer un système plus durable encore : les premiers travaux ont permis de réduire les émissions de polluants (conformément aux nouvelles normes européennes) ; la seconde phase des travaux a permis d'optimiser la production d'énergie grâce à la combustion des déchets.

Aujourd'hui, l'énergie produite par le centre de valorisation fournit l'électricité de l'usine et le chauffage de 14 000 logements du grand ensemble de Sarcelles.

Centre de valorisation énergétique des déchets (mis en service en 1979).

- capacité de traitement : 150 000 tonnes/an

Centre de tri du Sigidurs (mis en service 2004)

- capacité de traitement : 15 000 tonnes/an
- 5 % des déchets traités par le Sigidurs sont triés au centre de tri

Source : Sigidurs 2012

En outre, tous les camions en charge de la collecte des déchets ont été renouvelés en 2010 et respectent la norme Euro 5 - qui impose une limitation des émissions polluantes telles que l'oxyde d'azote, le monoxyde de carbone ou les hydrocarbures.

Enjeux

- Etudier l'opportunité de créer une recyclerie sur le territoire ;
- Trouver une solution, avec les citoyens, pour mettre fin au problème récurrent des dépôts sauvages

3. Un effort de sensibilisation et de formation des citoyens

- La Ville encourage les bonnes pratiques en interne

Les agents volontaires de la Ville sont allés visiter le centre de tri du Sigidurs ; la Ville encourage ses équipes à trier les déchets. Cependant, aucune action de suivi n'a été mise en place en interne.

En outre, les déchets de l'étayage, générés par les services techniques, servent au paillage des espaces verts (cette technique permet de conserver l'humidité des sols et de limiter l'arrosage).

- Les actions de sensibilisation se multiplient

Le Sigidurs propose plusieurs animations à destination des scolaires : visite du centre de tri, prêt de jeu éducatif sur la gestion des déchets, interventions dans les écoles, organisation d'expositions.

« Les ambassadeurs du tri » mènent des campagnes de sensibilisation – en porte à porte – en fonction des évaluations réalisées régulièrement sur la qualité du tri. En 2010, la qualité de la collecte avait nettement diminué à Saint-Brice et les ambassadeurs ont du re-sensibiliser 30 % des foyers saint-briciens.

Les ambassadeurs du tri aident également les administrés qui voient leur poubelle refusée : ils se déplacent pour leur réexpliquer les règles du tri et de la présentation. En outre, le numéro vert, mis en place par le Sigidurs pour répondre aux questions des habitants sur le tri et la collecte des déchets, a permis d'améliorer la communication avec les usagers.

Opération originale, et positive : une campagne de sensibilisation, « Allégeons nos Caddies », a été menée au centre commercial Carrefour de Saint-Brice en 2010, pour encourager les clients à acheter les produits ayant moins d'emballage et ainsi réduire les déchets. Deux campagnes de communication ont également été réalisées pour promouvoir le compostage à domicile des déchets végétaux.

Cette année, le Sigidurs a participé à la semaine du développement durable et a mené plusieurs actions sur l'ensemble du territoire où il a la compétence.

Le Sigidurs s'est enfin engagé dans un plan local de réduction des déchets depuis 2011 visant la réduction a minima de 7 %, d'ici à cinq ans, de la production d'ordures ménagères. Afin d'atteindre ces objectifs, les actions de communication et de sensibilisation vont s'accroître : le Syndicat a notamment sélectionné 20 foyers volontaires pour mener une opération de trois mois visant, à terme, une évolution de leurs comportements et une réduction effective des déchets qu'ils produisent.

Enjeux

Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des habitants pour les encourager à trier leurs déchets